



Non paiement d'un appel de fond en Lotissement

Par **Chti56**, le **14/10/2008** à **14:54**

Je suis président d'une ASL gérant un Lotissement où j'habite. Il y a 22 co-lotis. En cette qualité j'ai fait un appel de fonds pour 2008 à la fin 2007 et à ce jour, et malgré plusieurs relances, un des co-lotis ne m'a toujours pas réglé sa part (100€). Je vais bientôt faire un nouvel appel de fonds pour l'année 2009 à venir. Quels sont les moyens à ma disposition pour exiger que ce reliquat soit versé à l'ASL ? Avec le nouvel appel de fonds à venir, je crains qu'il soit de plus en plus difficile de récupérer cette somme nécessaire pour la gestion du lotissement.

Merci pour toute aide ou commentaire.